

26. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral encourage l'élaboration de stratégies de développement économique visant à intensifier l'application des produits de la science et de la technologie par les entreprises et les industries locales.

## **AIDE AU SECTEUR DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE DANS LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES ET LE NORD**

Malgré les progrès remarquables de la technologie des communications, les petites entreprises d'innovation des régions éloignées du pays ont encore beaucoup de difficulté à obtenir une main-d'oeuvre spécialisée, de l'information sur la technologie nouvelle, du matériel et des capitaux. Ces problèmes se trouvent exacerbés dans les territoires du Nord en raison du climat et de l'absence d'établissements d'essai appropriés.

27. Le Comité recommande qu'afin d'aider les entreprises dans les régions éloignées et dans le Nord, le gouvernement fédéral encourage la main-d'oeuvre locale à acquérir des compétences scientifiques et techniques, et renforce et étende le réseau du PARI, en particulier dans le Nord.
28. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral accroisse les possibilités des résidents du Nord de participer activement à la formulation de la politique scientifique nationale, ainsi qu'à l'élaboration de toute directive concernant l'adoption de technologies dans le Nord.
29. Le Comité estime que les technologies développées par des entreprises du Nord doivent bénéficier d'un soutien accru du gouvernement fédéral à l'étape de leur mise en marché. Le Comité recommande que le gouvernement aide les entreprises du Nord à créer des marchés d'exportation pour leur technologie. Il faudrait prêter une attention particulière aux nouveaux débouchés qui s'annoncent en Sibérie.

## **LA RÉGLEMENTATION : OBSTACLE À L'INNOVATION?**

La réglementation peut constituer un obstacle sérieux à la commercialisation des inventions. Bien qu'une certaine réglementation soit nécessaire, par exemple pour des raisons de santé et de sécurité, le processus d'approbation ne devrait pas en soi causer l'échec d'un nouveau produit.

30. Le Comité recommande que le gouvernement réexamine le processus d'application des normes réglementaires imposées par le secteur privé